



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.11/217
1 juillet 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS ET FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail du transport des denrées périssables

Soixante-quatrième session
Genève, 14-17 octobre 2008

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SOIXANTE QUATRIÈME SESSION^{1, 2, 3}

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 14 octobre 2008 à 10 h 00

¹ Les annotations à l'ordre du jour seront distribuées dans le document ECE/TRANS/WP.11/217/Add.1.

² Par souci d'économie, les délégués sont priés de se munir de leurs exemplaires des documents nécessaires lors de la réunion. Aucun document ne sera disponible en salle. Avant la réunion, les documents pourront être téléchargés depuis le site web de la Division des transports de la CEE <<http://www.unece.org/trans/main/welcwp11.html>>. Pendant la réunion, les documents seront disponibles auprès de la Section de la distribution des documents (salle C. 337, 3e étage, Palais des Nations).

³ Les délégués sont priés de remplir la formule d'inscription disponible sur le site de la Division des transports de la CEE <<http://www.unece.org/trans/registfr.html>> et de la retourner, au moins une semaine avant le début de la session, au secrétariat de la CEE, soit par courrier électronique (christopher.smith@unece.org), soit par télécopie (41 22 917 0039). A leur arrivée au Palais des Nations, les délégués pourront obtenir une plaquette d'identification auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, prière de prendre contact avec le secrétariat par téléphone (ext. 72106 ou 73298). Enfin, pour obtenir une carte du Palais des Nations, ou pour toute autre information utile, se rendre à l'adresse suivante : <<http://www.unece.org/meetings/practical.htm>>.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Activités des organes de la CEE qui sont d'un intérêt pour le Groupe de travail du transport des denrées périssables :
 - a) Comité des transports intérieurs;
 - b) Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7).
3. Activités d'autres organisations internationales qui s'occupent des problèmes intéressant le Groupe de travail :
 - a) Institut International du Froid (IIF);
 - b) Transfrigoroute International;
 - c) Organisation internationale de normalisation (ISO);
 - d) Compatibilité entre l'ATP et la législation de l'Union européenne.
4. Etat et mise en œuvre de l'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP) :
 - a) Etat de l'Accord;
 - b) Etat des amendements;
 - c) Stations d'essai officiellement désignées par l'autorité compétente des pays parties à l'ATP;
 - d) Échange d'informations entre les Parties en vertu de l'Article 6 de l'ATP.
5. Propositions d'amendements à l'ATP :
 - a) Propositions en suspens;
 - b) Nouvelles propositions.
6. Manuel ATP.
7. Facilitation du transport international des denrées périssables.
8. Portée de l'ATP.
9. Étiquetage énergétique, fluides frigorigènes et agents d'expansion
10. Élection du bureau.

11. Questions diverses.
 12. Adoption du rapport.
-